

RÉGLEMENT INSCRIPTION

TOUR ULM JEUNES 2024

Article 1 : Les pré-inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site officiel de la FFPLUM dans l'espace licencié du 20/02/24 au 15/04/24.

Article 2 : La pré-inscription n'est pas considérée comme définitive. L'inscription est considérée comme définitive seulement après :

- l'étude de votre dossier par la FFPLUM entre le 15/04/24 et le 30/04/24.

- le règlement des frais de participation entre le 30/04/24 et le 15/05/24 pour un montant de 800€ par équipage pour toutes les classes.

Ce tarif comprend les repas, 50€ d'essence par jour, les animations, les activités, la logistique (sanitaires, transport des bagages). Le coût lié à l'exploitation de la machine restera à la charge des participants.

Article 3 : La Fédération sélectionnera les équipages selon un règlement spécifique qui tient compte de la diversité des classes et des équipages, de la proportion des équipages autonomes, de l'antériorité des participants.

Article 4 : Au-delà de la date du 15/05, la sélection se fera selon la liste d'attente.

Article 5 : Le nombre d'équipage jeune est limité à 20. Un équipage est comptabilisé lorsque celui-ci a réglé ses frais d'inscription.

Article 6 : Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans le jour du début de l'événement sauf cas particulier (mineur faisant équipage avec son responsable légal).

Article 7 : Une licence à la FFPLUM pilote ou élève pilote en cours de validité est requise pour tous les participants.

Article 8 : Les jeunes seuls en formation sans instructeur pourront se préinscrire, et le pôle jeune les mettra en relation avec un instructeur pour construire un équipage. Les jeunes brevetés seuls pourront se préinscrire, et le pôle jeune les mettra en relation avec une autre personne pour construire un équipage.

Article 9 : Un jeune avec pilote accompagnant non-instructeur, doit forcément être breveté.

Article 10 : L'inscription ou la participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

